



Commune de PFULGRIESHEIM
Séance du 22 mars 2019

Membres présents : M. le Maire, André JACOB, Mme et Mrs les Adjoints au Maire, Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Mmes et Mrs les conseillers municipaux, Marie-Madeleine MARTIN, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Michèle MEHN

Absents excusés : M. Paul LOSSEL, Mmes Corinne ZEISSLOFF, Anne-Laure GOELLE, Stéphanie MICHEL, Elodie ROTH.

1. VOTE D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Maire ouvre la séance en proposant de mettre au vote une subvention complémentaire de 1 000 € au bénéfice de l'Association du Tennis Club 3 villages de Dingsheim à inscrire au budget primitif 2019 au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ». Ces crédits viennent en complément de la participation communale déjà attribuée en séance du 8 février dernier pour le fonctionnement du Club et sont destinés au financement de la location des locaux à Dingsheim. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce point.

2. DECISIONS BUDGETAIRES CONCERNANT LE BUDGET COMMUNAL ET LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU LEVANT

- approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018
- affectation du résultat 2018 au budget primitif 2019
- vote des taux de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière sur le bâti (TFB) et de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB) au 1^{er} janvier 2019
- vote du budget primitif 2019

M. le Maire présente, à l'appui des documents qui ont été remis à chaque membre, les résultats du compte administratif 2018 pour le budget communal et le budget annexe du lotissement du Levant, arrêtés comme suit en € :

BUDGET COMMUNAL	Montants en €
Section de fonctionnement	
dépenses (mandats émis sur l'exercice)	588 983,32
recettes (titres émis sur l'exercice)	798 438,66
<u>excédent de fonctionnement</u>	209 455,34
Section d'investissement	
dépenses (mandats émis sur l'exercice)	117 547,92
recettes (titres émis sur l'exercice)	309 531,35
<u>excédent d'investissement</u>	191 983,43
<u>Résultat de l'exercice 2018</u>	401 438,77
<u>excédent d'investissement 2017</u>	206 936,72
Résultat 2018	608 375,49

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU LEVANT »	Montants en €
Section de fonctionnement	
dépenses (mandats émis)	0,00
recettes (titres émis)	0,14
<u>excédent de fonctionnement</u>	0,14
Résultat de l'exercice 2018	0,14
<u>Excédent de fonctionnement 2017</u>	179 449,97
Résultat 2018	179 450,11

le Conseil municipal,

à l'unanimité, pour le budget communal et le budget annexe « Lotissement du Levant »

- décide d'approuver le compte administratif 2018, le Maire s'étant retiré avant le vote,
- décide d'approuver le compte de gestion 2018,
- et statuant ensuite sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, décide

à l'unanimité, pour le budget communal :

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au compte administratif 2018 et s'établissant à **209 455.34 €**
 - * **en recettes d'investissement au compte 1068 au budget primitif 2019** **209 455.34 €**
- et de reporter l'excédent d'investissement cumulé au compte administratif 2018 et s'établissant à **398 920.15 €**
(excédent 2018 à 191 983.43 €
+ excédent 2017 à 206 936.72 €)
 - * **en recettes d'investissement au compte 001 au budget primitif 2019** **398 920.15 €**

à l'unanimité, pour le budget annexe « Lotissement du Levant » :

- décide de reporter le résultat de fonctionnement cumulé au compte administratif 2018 et s'établissant à **179 450.11 €**
 - * **en recettes de fonctionnement au compte 002 au budget primitif 2019** **179 450.11 €**

à l'unanimité, décide de reconduire en 2019 les taux des trois taxes locales votés en 2018 :

* taxe d'habitation	11.26 %
* taxe foncière sur le bâti	14.64 %
* taxe foncière sur le non bâti	53.21 %

L'assemblée examine ensuite les autres documents budgétaires relatifs au vote du budget primitif 2019 :

- les prévisions budgétaires par chapitre et par article, en sections de fonctionnement et d'investissement,
- l'état de la dette communale et sivo male,
- le tableau de financement des investissements pour 2019,
- l'état représentatif de l'évolution de l'autofinancement de 2011 à 2018,

Le Maire invite les conseillers à examiner les propositions de crédits par article. Le conseil municipal, après discussions, vote à l'unanimité le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET ANNEXE 2019 « LOTISSEMENT DU LEVANT »

Section de fonctionnement	en €	Section d'investissement	en €
Dépenses	179 450.11	Dépenses	0.00
Recettes	179 450.11	Recettes	0.00

BUDGET COMMUNAL 2019

Section de fonctionnement	en €	Section d'investissement	en €
Dépenses	946 000.00	Dépenses	939 000.00
Recettes	946 000.00	Recettes	939 000.00

BUDGET COMMUNAL 2019 : détail par chapitre en section de sectionnement

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2018 avec DM	Réalisé au CA 2018	BP 2019	Observations
11	charges à caractère général (entretien bâtiments, voies, éco	216 050,00	215 973,48	227 750,00	marge pour augm. coût ES, fioul, travx dans lgts com.
12	charges de personnel (traitements et cotisations sociales)	152 100,00	132 353,12	152 100,00	reconduction des crédits à l'identique
14	Atténuation de produits	1 000,00	918,00	1 200,00	dégrèvt au TFNB au profit des jeunes agriculteurs
65	autres charges (indemnités élus, contributions et subventio	275 175,00	233 817,96	269 450,00	part SIVOM 129 921 € - eaux pluv. 14 954 € - AV 5000 €
66	charges financières (intérêts des emprunts)	5 600,00	5 559,84	5 000,00	prêt RD 31 de sept.2017 et prêt école élém → 2024
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	360,92	14 500,00	1 000 € pour l'ex CCAS et 13 000 € pour d'éventuels DI
022	dépenses imprévues de fonct (utilisées pour les subv. exc.)	1 075,00	0,00	2 000,00	
042	opération d'ordre : dotation aux provisions pour risques	13 000,00		0,00	
023	Virement à la section d'investissement	80 000,00		274 000,00	95 000 € + 179 000 € (résultt 2018 budgt ann. Lot Levant)
	TOTAL	745 500,00	588 983,32	946 000,00	

Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2018 avec DM	Réalisé au CA 2018	BP 2019	Observations
002	Excédent de fonct. 2015 reporté budget CCAS	0,00		0,00	
13	atténuation de charges (reversement d'IJ)	100,00	0,00	100,00	
70	produits des services (chasse, rembt traitement Mme HECKE	61 100,00	67 945,12	67 278,00	
73	impôts et taxes (TH et TF FNGIR taxe sur l'électricité)	475 691,00	481 599,46	487 284,00	bases 2019 notifiées - produit attendu 398 000 reporté
74	dotations et participations (DGF et compensations de l'Eta	180 554,00	216 396,86	189 268,00	DGF estimée à 120 000 €, compensations TH TF connues
75	revenus des immeubles (locations salle et lgts communs)	23 135,00	22 130,91	22 100,00	recette arrondie
compte 755	Excédent des budgets annexes	0,00	0,00	179 450,11	report du résultat de clôture 2018 du budget du lot. du Levant
76	produits financiers	20,00	12,80	19,89	recette arrondie
77	produits exceptionnels (indemnités de sinistre)	4 900,00	10 353,51	500,00	
	TOTAL	745 500,00	798 438,66	946 000,00	

BUDGET COMMUNAL 2019 : détail par chapitre en section d'investissement

Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2018 avec DM	Réalisé au CA 2018	BP 2019	Observations
001	Report déficit d'investissement 2017	0,00			
020	dépenses imprévues d'investissement	1 400,00		1 160,00	montant arrondi
16	remboursement d'emprunts : capital	36 100,00	36 096,95	37 840,00	2 prêts 37 000 € et 840 € de rembt de caution loc.
20	immobilisations incorporelles	4 500,00	0,00	11 000,00	6000 € numérisation registres d'état civil + frais d'études
204	Subventions d'équipement versées			7 000,00	Frais d'enfouiss lignes téléphoniques RD31 et rue de Pâques
21	immobilisations corporelles (terrains, bâtiments public, vc	632 000,00	81 450,97	882 000,00	voir détail investissements
	TOTAL	674 000,00	117 547,92	939 000,00	

Chapitre	Recettes d'investissement	BP 2018 avec DM	Réalisé au CA 2018	BP 2019	Observations
021	virement de la section de fonctionnement du compte 023	80 000,00		274 000,00	95 000 € + 179 000 € (résultt 2018 budgt ann. Lot Levant)
001	excédent d'investissement reporté	206 936,72		398 920,15	
1068	excédent de fonctionnement reporté	169 061,50	169 061,50	209 455,34	
10	Dotations (FCTVA, TA)	93 847,78	94 609,70	22 850,00	
13	Subventions				
	Région				
	Département "contrat de territoire 2015-2017"	33 594,00	0,00	3 594,51	solde contrat de territoire 2015-2017 (travx Club House)
	Département contrat de territoire 2018-2021				
	cocoKO	30 000,00			piste cyclable RD 64 Pfulgriesheim-Lampertheim
	autre participation : pour équipts publics exc.		5 586,15		piste cyclable RD 64 Pfulgriesheim-Lampertheim
	Etat : DETR	20 286,00		20 000,00	Poteau d'incendie sur la RD 31
	Etat : Fonds de soutien à l'investissement local	40 274,00	40 274,00	9 340,00	DETR aménagt partie Sud du cimetière
16	Emprunts et dettes assimilées (cautions)		0,00	840,00	subv 4 projets EP en 2018 - nvelle dde pour EP en 2019
					encaisst éventuel d'une nouvelle caution loc.
	TOTAL	674 000,00	309 531,35	939 000,00	

Détail des investissements au chapitre 21 (terrains, bâtiments publics, voiries...) pour 882 000 € :

OPERATIONS	TOTAL	AUTOFINANCEMENT	SUBVENTIONS
Achat de terrains nus	210 000,00	210 000,00	
Achat de terrains bâtis (agence du Crédit Mutuel)	100 000,00	100 000,00	
Cimetière communal : aménagement partie basse	100 000,00	100 000,00	20 000,00
Mairie	14 000,00	14 000,00	
Bâtiments scolaires	200 000,00	200 000,00	
Presbytère	15 000,00	15 000,00	
Voirie	100 000,00	100 000,00	
Piste cyclable le long de la RD 64 rue de Lampertheim	45 000,00	45 000,00	
voirie RD 31 rue Principale - solde COLAS et moe	15 000,00	15 000,00	
voirie rue de Pâques	30 000,00	30 000,00	
voirie RD 64 rue d'Offenheim	10 000,00	10 000,00	
Réseaux d'électrification	60 000,00	60 000,00	
Eclairage public RD 31 rue Principale - solde SOGECA	5 000,00	5 000,00	
Eclairage public : élimination du parc des luminaires bo	45 000,00	45 000,00	9 340,00
Projecteurs église	10 000,00	10 000,00	
Installations de voirie (4e radar, illuminations de Noël mât pour ancrage de la traversée lumineuse	15 000,00	15 000,00	
autres réseaux	3 000,00	3 000,00	
génie civil mise en souterrain réseau France Tél. rue de Pâques			
Autres installations			
système d'arrosage automatique du terrain de foot et pompe pour le puits de forage	40 000,00	40 000,00	3 594,00
Mobilier (Mairie)	10 000,00	10 000,00	
Matériel de bureau et informatique	10 000,00	10 000,00	
Autres immobilisations	5 000,00	5 000,00	
TOTAL DES DEPENSES AU CHAPITRE 21	882 000,00	882 000,00	

3. AMENAGEMENT DE LA PARTIE BASSE DU CIMETIERE COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019

Le Maire rappelle que des crédits de 100 000 € ont été inscrits au budget primitif 2019 en dépenses d'investissement au titre des équipements de cimetières (compte 21316) pour le projet d'aménagement de la partie basse du cimetière communal. Une nouvelle fois, un dossier de demande de subvention sera présenté au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de 2019, portant, toutefois, sur un projet plus ambitieux de structuration et de mise en valeur paysagère sur l'ensemble du site et sur la création d'un espace spécifique pour des cavurnes et des colombariums. Après réactualisation du chiffrage du poste d'aménagement, évaluation du coût du mobilier funéraire, le coût global de ce projet s'élève à environ 105 000 € HT. Compte-tenu de son classement en catégorie III, cette opération pourrait bénéficier d'une subvention de 30 à 40 % de son montant HT, si toutefois la totalité l'enveloppe financière dédiée à la DETR 2019 n'a pas été consommée par les projets relevant des catégories I et II. Dans l'ordre des priorités défini par la municipalité pour 2019, ce projet occupe la première place, suivi par la réfection de la voirie dans la rue de Pâques et les études concernant le réaménagement de la voirie et de l'éclairage public dans la rue d'Offenheim. Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité. Afin d'arrêter le choix définitif du mobilier funéraire, différentes visites de cimetières seront programmées aux mois de mai-juin.

4. CONVENTION D'OPERATION SOUS MANDAT A SIGNER AVEC LE SIVOM LA SOUFFEL POUR LA REFECTION DE LA VOIRIE RUE DE PAQUES

En raison des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement programmés par le SDEA, devant débiter initialement le 25 mars 2019 (cf PV du 8 février 2019) dans la rue de Pâques et de l'ouverture de la chaussée à partir du carrefour avec la RD 64 jusqu'à l'embranchement avec la rue du Levant, la municipalité a décidé d'entreprendre des travaux complémentaires de voirie avec la pose d'un revêtement en enrobés sur toute la largeur de la chaussée, dont elle financera le surcoût, et des travaux annexes de mise en souterrain du réseau France Télécom et d'amélioration de l'éclairage public. Les travaux d'entretien de la voirie communale relèvent de la compétence du SIVOM la Souffel, et à ce titre, sont régis par une convention d'opération sous mandat à signer avec le SIVOM qui passera et exécutera le marché pour le compte de la commune, affectera les crédits nécessaires à son financement ; la commune s'engageant à rembourser au SIVOM les dépenses des travaux. Les travaux annexes seront financés par la commune en direct avec

le prestataire de son choix. A ce jour, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention d'opération sous mandat avec le SIVOM, point qui est adopté à l'unanimité. Aucun chiffrage précis n'est disponible à l'heure actuelle, mais une enveloppe de 30 000 € est affectée à cette opération. Le chantier devrait débuter le 13 mai 2019 et une réunion avant démarrage des travaux sera programmée avec tous les intervenants et les opérateurs des réseaux Orange et Rosace, fibre optique.

5. TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA VOIRIE RUE D'OFFENHEIM

En séance du 7 décembre 2018, le conseil municipal s'est déclaré favorable à un projet global de rénovation de la voirie dans la rue d'Offenheim qui pourrait s'étendre à la rue des Acacias et au sentier piétonnier menant à l'école maternelle et qui répond aux critères d'éligibilité d'une subvention communale au taux modulé plafonnée à 100 000 € dans le cadre du Contrat départemental 2018-2021. Une consultation pour une mission de maîtrise d'oeuvre a été faite en date du 21 février auprès de quatre bureaux d'étude. Trois offres ont été reçues, dont la mieux-disante est l'offre forfaitaire à 12 960 € TTC du bureau MI2 de Wingersheim, selon ce qui suit :

- M2I à Wingersheim offre forfaitaire à 10 800 € HT, soit 12 960 € TTC,
- SFI à Strasbourg taux d'honoraires à 5 % du coût HT prévisionnel des travaux estimé à 300 000 € HT, soit 18 000 € TTC
- BEREST à Illkirch-Graffenstaden taux d'honoraires à 4.9 % du coût HT prévisionnel des travaux estimé à 435 000 € HT, soit 25 560 € TTC

Le conseil municipal propose de retenir l'offre forfaitaire du bureau M2I de Wingersheim d'un montant de 12 960 € TTC pour la mission de maîtrise d'oeuvre de ces travaux et rappelle que le marché de maîtrise d'oeuvre correspondant sera signé par le Président du SIVOM la Souffel dans le cadre de sa compétence « construction et entretien des voiries communales » et qu'il sera donné mandat spécial au SIVOM la Souffel pour réaliser l'opération pour le compte de la commune de Pfulgiesheim lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

6. DIVERS TRAVAUX

Suite à la présentation du programme d'investissement en séance du 8 février 2019, le conseil municipal donne son accord pour un certain nombre de travaux :

- la fourniture et la pose de deux unités de climatisation, l'une dans le bureau de la Mairie et l'autre dans la salle des mariages, par la société REHAPLUS de Bischoffsheim pour 6 040 € TTC ;
- le remplacement de deux buts de football pour 3 109 € TTC qui seront financés par une subvention de l'Association Sportive de Pfulgiesheim ;
- la mise en place d'un système d'arrosage automatique du terrain de football pour 20 225 € TTC (offre Est Arro) ;
- la pose d'une pompe immergée dans le puits de forage pour 15 561 € TTC (offre Est Arro), contre 15 063 € TTC (offre Evac'eau) destinée à extraire l'eau de la nappe phréatique pour l'arrosage du terrain de football et l'irrigation des terres agricoles.

Compte-tenu de la complémentarité des équipements à installer, pompe et système d'arrosage, sur proposition de M. l'Adjoint au Maire Claude AFFOLTER en charge des affaires sportives, il est proposé de retenir le même prestataire, en l'occurrence la société Est Arro de Duppigheim. Ce point est adopté à l'unanimité.

7. AVIS A DONNER SUR LE CLASSEMENT SONORE DES VOIES

La commune a été destinataire d'un projet de révision du classement sonore des voies de transport traversant le ban communal dont le trafic est supérieur à 5 000 véhicules par jour. Un délai de 3 mois, à compter du 6 février, date de réception du courrier, est imparti à la commune pour se prononcer. Le Maire expose que la RD 31 et le futur GCO sont concernés par ce classement qui définit une zone anti-bruit sur une certaine distance de part et d'autre de la voie au sein de laquelle les constructions nouvelles doivent respecter des normes d'isolation acoustique renforcées. Etant donné que les sections de la RD 31 concernées par ces prescriptions ne sont pas clairement identifiées sur l'annexe 2 réseau départemental d'agglomération, le conseil municipal ne peut pas délibérer valablement et demande des précisions. Ce point est reporté et sera traité lors du prochain conseil municipal.

8. MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE D'ÉCO EXEMPLARITÉ DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG ET DE L'ACKERLAND

Le Maire informe l'assemblée de son souhait d'engager la commune dans une démarche éco-citoyenne de réduction de la quantité des déchets en signant la charte d'éco exemplarité de la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland. Le conseil municipal se déclare favorable à cette action.

9. PREPARATION DE L'OSTERPUTZ 2019

La matinée consacrée au nettoyage du ban communal dite « Osterputz » du samedi 6 avril sera annoncée aux habitants par un flyer distribué dans la semaine du 25 au 29 mars et adressé également aux enseignants pour sensibiliser les enfants à cette action citoyenne. Mme Michèle MEHN estime qu'il faudrait programmer cette date plus en amont, vers le mi-mars avant les premières floraisons.

10. DIVERS

Les points suivants sont évoqués.

L'urbanisation future de la zone sur le secteur du Meyeracker à Pfulgriesheim et du Kleinfeld à Griesheim-sur-Souffel inscrite au projet de Plan local d'Urbanisme intercommunal

Une réunion publique d'information consacrée aux principes d'aménagement du secteur a eu lieu avec les propriétaires des terrains agricoles du Meyeracker le 20 février à la salle des fêtes ; la même démarche a été faite de son côté par la commune voisine. Un dossier est ouvert en Mairie pour regrouper l'ensemble des demandes pour des terrains de construction ou des logements.

La mise en place d'un dispositif anti-intrusion à la voiture bélier devant le parvis du Collège à l'initiative du Conseil Départemental

Le projet, suivi par les Adjoints au Maire Mme Liliane BAUER et M. Claude AFFOLTER, consiste en la pose de demies sphères béton distantes d'environ 2 m sur une longueur d'environ 50 m. Le conseil municipal donne un accord de principe à ce projet.

Le bilan du Grand Débat National

Le cahier de doléances ouvert en Mairie depuis le 17 décembre 2018 et comportant 5 observations a été transmis en Préfecture du Bas-Rhin le 21 février 2019.

L'expertise des chemins communaux dans le cadre de la construction de l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg

A la demande du concessionnaire, un expert du Tribunal administratif de Strasbourg a été désigné pour expertiser le 4 avril 2019 les chemins communaux traversés par le projet ou utilisés dans le cadre des travaux. Le Maire et les Adjoints suivent ce dossier avec attention. Suite aux travaux de terrassement, le couloir autoroutier est devenu nettement visible et coupe par voie de conséquence tous les chemins transversaux. A l'heure actuelle, l'accès vers la partie Ouest du ban à partir du pont actuel existant est condamné en raison des travaux de construction du nouveau pont sur le Leisbach et des bassins de rétention hydraulique. M. le Maire souhaite provoquer une réunion de toute urgence avec le référent de chantier dans la commune pour trouver la possibilité de rétablir au moins un chemin d'accès.

Bris de vitre à l'école maternelle

Un bris de vitre dans les sanitaires de l'école maternelle a constaté le 11 mars dernier. Un panneau provisoire de protection a été posé devant la fenêtre dans l'attente de la réparation définitive.

Palissade du sentier piétonnier menant à l'école maternelle

L'état dégradé de la palissade qui penche sur le côté et l'existence de brèches posent un problème de sécurité. Le Maire va solliciter l'intervention des agents sivoaux pour faire une réparation provisoire en vue de redresser les piquets en bois et refixer les poteaux défaits au niveau des brèches.

Réunion de la sous-commission d'aménagement foncier du 20 mars 2019

Le Maire informe l'assemblée que les membres de la sous-commission d'aménagement foncier ont travaillé le 20 mars avec le cabinet de géomètres SCHALLER – ROTH – SIMLER en charge du remembrement agricole à l'établissement du futur plan de cotation des terres agricoles du ban communal.

POINT DIVERS

M. Claude AFFOLTER propose de nettoyer le fossé de la RD 64 rue d'Offenheim lors de la matinée Osterputz.

Mme Liliane BAUER, Adjointe aux affaires scolaires informe l'assemblée que les enseignants ont demandé des travaux de rafraichissement de peinture dans les deux salles de classe. Après discussions, et dans la mesure où un projet global de réhabilitation des locaux est prévu en 2021, cette demande ne semble pas justifiée. Une attention particulière devra être apportée à la propreté du préau par l'agent en charge du nettoyage des locaux (présence de mégots après le week-end). Si cette situation devait perdurer, il serait proposé de mettre en place un éclairage extérieur à déclenchement automatique grâce à un détecteur de mouvements pour éviter les phénomènes d'attroupement. Le tilleul dans la cour élémentaire est volumineux et peut poser des problèmes de sécurité. L'élagueur M. ZIMMERMANN l'examinera la semaine prochaine. Par ailleurs, le menuisier M. DIEMER de Breuschwickersheim a remplacé deux ferme-portes arrachés dans les locaux de l'école élémentaire. Enfin, un déshumidificateur sera mis en place par la société Nüwa à partir du 8 avril, et pendant les congés scolaires de Pâques, pour assécher le local en sous-sol impacté par des remontées d'eau boueuse lors de la crue du Leisbach du 1er juin 2018.

Mme Michèle MEHN signale que le tilleul devant l'Eglise devrait être élagué, voire rabattu. Une taille d'entretien a été confiée à l'élagueur M. ZIMMERMANN.

M. Christian SCHNEIDER signale que le portail de l'ancienne décharge de Pfulgriesheim a été accidenté et qu'une déclaration de sinistre a été faite par le SIVOM la Souffel, propriétaire du terrain.

La séance est levée à 23 H 02.